



PETR DU LEVEZOU
CONSEIL SYNDICAL DU 13 avril 2023

DELIBERATIONS

NUMERO D'ORDRE	OBJET	VOTE
13042023-12	Budget Primitif 2023	Unanimité
13042023-13	Attribution de subvention à l'office de tourisme Pareloup Lévézou	Unanimité
13042023-14	Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat	Unanimité
13042023-15	Convention relative à la dématérialisation des procédures CNRACL par le Centre de Gestion	Unanimité
13042023-16	Attribution de subventions	Unanimité
13042023-17	Signature de conventions dispositif théâtre Maison du Peuple	Unanimité
13042023-18	Les RDV artistiques du Lévézou : signature de convention avec la compagnie « brebis égarée »	Unanimité

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

**Petr - Syndicat Mixte du
Lévézou**

Nombre de délégués

En exercice : 19 titulaires
10 suppléants
Présents : 14 titulaires
4 suppléants
Votants : 17

Date de convocation

Jeudi 6 avril 2023

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

**7.1.2 Délibérations
afférentes aux décisions
budgétaires**

Objet :

BUDGET PRIMITIF 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heure trente, le PETR-Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont-de-Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SALARS**

Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Yves REGOURD
Robert BOS
Michel GALIBERT
Joel VIDAL
Daniel JULIEN
Hervé COSTES
Membres titulaires

Régis NESPOULOUS
Isabelle SEZE
Membres suppléants

Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER
Arnaud VIALA a donné pouvoir à Daniel JULIEN
Jean-Louis GRIMAL a donné pouvoir à Yves REGOURD

Etaient excusés : Alexis CANITROT ; Gilles PLET ; Michel VIMINI,
Arnaud VIALA, Jean-Louis GRIMAL

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEVEZOU-PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Patrick CONTACTIN
Jean-Michel ARNAL
Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAT
Thibault VIGUIER
Membres suppléants

Le Président, Yves REGOURD, donne lecture des dépenses et des recettes prévues pour 2023

Il soumet, par chapitre, au vote du conseil syndical un projet de budget établi ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 675 707.30 euros

Recettes : 675 707.30euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 122 679.92 euros

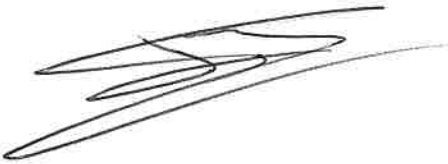
Recettes : 335 062.50 euros

Où cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

-DECIDE d'adopter ce projet de budget primitif 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire *Julien Faive*



Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

**Petr - Syndicat Mixte du
Lévézou**

Nombre de délégués

En exercice : 19 titulaires
10 suppléants
Présents : 14 titulaires
4 suppléants
Votants : 17

Date de convocation

Judi 6 avril 2023

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

**7.5 Attribution de
subventions**

Objet :

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS A
L'OFFICE DE
TOURISME PARELOUP-
LEVEZOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heure trente, le PETR-Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont-de-Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SALARS**

Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Yves REGOURD
Robert BOS
Michel GALIBERT
Joel VIDAL
Daniel JULIEN
Hervé COSTES
Membres titulaires

Régis NESPOULOUS
Isabelle SEZE
Membres suppléants

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEVEZOU-PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAT
Thibault VIGUIER
Membres suppléants

Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER
Arnaud VIALA a donné pouvoir à Daniel JULIEN
Jean-Louis GRIMAL a donné pouvoir à Yves REGOURD

Etaient excusés : Alexis CANITROT ; Gilles PLET ; Michel VIMINI ;
Arnaud VIALA ; Jean-Louis GRIMAL

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

L'office de tourisme « Pareloup-Lévézou » est l'animateur du territoire du PETR Syndicat Mixte en matière touristique.

Il assure à cet effet des missions de :

- coordination (accueil et information des touristes et de la population locale), promotion touristique du territoire, *accompagnement des différents prestataires du développement touristique local à la mise en marché et à la qualification de l'offre, organisation de manifestations,*

- représentation au sein des différentes institutions ou organismes de tourisme,

- de consultation sur des projets de services et d'équipements touchant à l'économie du territoire.

Compte tenu de l'intérêt général que présentent les actions menées par l'Office au regard des objectifs poursuivis par la Collectivité dans le domaine de l'accueil, de la promotion et du développement touristique de son territoire, une convention d'objectif a été signée avec l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou conformément à la délibération numéro 02022023-07 du 2 février 2023

Cette dernière a pour objet de préciser le cadre général fixant les conditions dans lesquelles la Collectivité apporte son concours financier aux missions d'intérêt général réalisées par l'office dans le domaine de l'accueil, de la promotion et du développement touristique du territoire de la collectivité, les modalités d'utilisation des fonds octroyés et les conditions dans lesquelles la collectivité exercera son contrôle sur leur utilisation.

La convention d'objectifs, qui a fait l'objet d'une délibération, précise que le montant de la subvention est de 130 000 euros à la signature de la convention. Elle précise également qu'un avenant financier permettra d'octroyer une majoration de cette dernière après le vote du budget.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer le montant de la subvention totale pour l'exercice 2023 à la somme de ~~130.000~~ euros. Soit un avenant financier à la convention d'objectifs de ~~130.000~~ euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'avenant annexé à la présente délibération,

Le Président entendu

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

-APPROUVE la conclusion de l'avenant

-AUTORISE le Président à signer l'avenant et à verser la subvention

-DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget du PETR

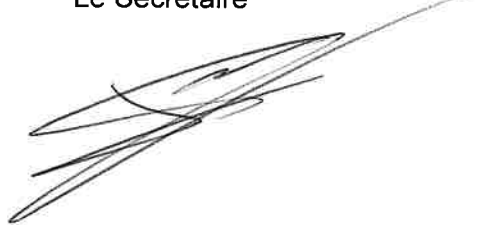
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire

Julien Favre

Le Président,

Yves REGOURD



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 19 titulaires
10 suppléants
Présents : 14 titulaires
4 suppléants
Votants : 17

Date de convocation

6 avril 2023

Nature de l'acte :

5. Institutions et Vie politique

5.3.4 Autres

Objet :

**AVENANT A LA
CONVENTION POUR LA
TRANSMISSION
ELECTRONIQUE DES
ACTES AU
REPRESENTANT DE
L'ETAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heure trente, le Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SALARS**

Nicolas MASSOL
Hervé COSTES
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Michel GALIBERT
Joel VIDAL
membres titulaires

Régis NESPOULOUS
Isabelle SEZE
membres suppléants

Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER
Arnaud VIALA a donné pouvoir à Daniel JULIEN
Jean-Louis GRIMAL a donné pouvoir à Yves REGOURD

Étaient excusés : Alexis CANITROT ; Gilles PLET ; Michel VIMINI ;
Arnaud VIALA ; Jean-Louis GRIMAL

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEVEZOU-PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
membres titulaires

Thibault VIGUIER
Pierre-Louis BERNAD
membres suppléants

Vu les articles L2131-1 et R2131 à R2131-4 du CGCT,

Vu la convention signée avec le représentant de l'Etat autorisée par délibération en date du 13 septembre 2018, numéro 13092018-33, relative à la télétransmission des actes réglementaires,

Vu la volonté de la structure de travailler les documents relatifs aux marchés publics sous format dématérialisé,

Il est proposé de signer un avenant à la convention précitée avec le représentant de l'Etat,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical

DECIDE d'autoriser le Président à signer l'avenant actualisé à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance

Silvan FAUCIA

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Yves REGOURD



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 19 titulaires
10 suppléants
Présents : 14 titulaires
4 suppléants
Votants : 17

Date de convocation

6 avril 2023

Nature de l'acte :

5. Institutions et Vie politique

5.3.4 Autres

Objet :

**CONVENTION RELATIVE A
LA DEMATERIALISATION
DES PROCEDURES
CNRACL PAR LE CENTRE
DE GESTION DE
L'AVEYRON**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heure trente, le Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SALARS**

Michel GALIBERT
Nicolas MASSOL
Hervé COSTES
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
membres titulaires

Régis NESPOULOUS
Isabelle SEZE
membres suppléants

Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER
Arnaud VIALA a donné pouvoir à Daniel JULIEN
Jean-Louis GRIMAL a donné pouvoir à Yves REGOURD

Étaient excusés : Alexis CANITROT ; Gilles PLET ; Michel VIMINI ;
Arnaud VIALA ; Jean-Louis GRIMAL

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEVEZOU-PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
membres titulaires

Thibault VIGUIER
Pierre-Louis BERNAD
membres suppléants

Au terme de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 sur la fonction publique territoriale, les Centres de Gestion participent d'une part à la mise en œuvre du droit à la retraite prévu par l'article L.161.17b du code de la sécurité sociale, et d'autre part, sont habilités pour recueillir, traiter et transmettre aux différents régimes de retraites les données relatives à la carrière des agents et aux cotisations versées.

Pour l'exécution de ces missions, cette disposition législative renvoie à la conclusion d'un cadre contractuel entre les Centres de Gestion et les régimes de retraites compétents (CNRACL, RAFP et IRCANTEC) gérés par la Caisse des Dépôts et Consignation.

C'est dans ce cadre que les parties contractantes ont souhaité signer une convention précisant le rôle d'intermédiaire du Centre de Gestion auprès de leurs collectivités et

établissements publics affiliés volontairement ou obligatoirement dans le cadre du renouvellement du partenariat confiant à ces établissements publics :

- Une mission obligatoire des Centres de Gestion d'information et de formation multi-fonds au profit des collectivités et de leurs agents.
- Une mission payante d'intervention sur les dossiers adressés à, la Caisse des Dépôts et Consignation en tant que représentant de la CNRACL.

Sur cette dernière mission le Centre de Gestion joue un rôle d'intermédiaire auprès des collectivités dans la gestion des dossiers des agents la maîtrise d'une réglementation particulièrement complexe.

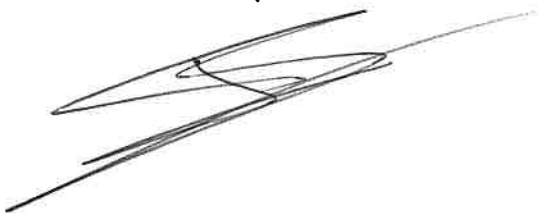
Il est proposé que le PETR du Lévezou signe une convention avec le Centre de Gestion de l'Aveyron afin qu'il exécute pour le compte de la collectivité toutes les missions liées à la retraite tel que précisé dans le projet de convention ci-annexé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical

DECIDE d'autoriser le Président à signer la convention précitée avec le Centre Départemental de Gestion de l'Aveyron.

Le Secrétaire de séance

Sylvia Fauca



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,

Yves REGOURD



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

**Petr - Syndicat Mixte du
Lévézou**

Nombre de délégués

En exercice : 19 titulaires
10 suppléants
Présents : 14 titulaires
4 suppléants
Votants : 17

Date de convocation

6 avril 2023

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

**7.5. Attribution de
subventions**

Objet :

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heure trente, le PETR-Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont-de-Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SALARS**

Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Yves REGOURD
Robert BOS
Michel GALIBERT
Hervé COSTES
Joel VIDAL
Daniel JULIEN
Membres titulaires

Régis NESPOULOUS
Isabelle SEZE
Membres suppléants

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEVEZOU-PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD
Thibault VIGUIER
Membres suppléants

Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER
Arnaud VIALA a donné pouvoir à Daniel JULIEN
Jean-Louis GRIMAL a donné pouvoir à Yves REGOURD

Etaient excusés : Alexis CANITROT ; Gilles PLET ; Michel VIMINI ;
Arnaud VIALA ; Jean-Louis GRIMAL

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

Le Président rappelle à l'assemblée que chaque année le PETR Syndicat Mixte du Lévézou soutient les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et rayonnantes dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme.

Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le PETR attribue une subvention annuelle à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.

Plusieurs demandes sont parvenues au PETR et ont fait l'objet d'une instruction technique et d'une étude en commission « sport attribution de subventions ».

Après la présentation des propositions de subventions et après en avoir délibéré, le conseil syndical,

Après la présentation des propositions de subventions et après en avoir délibéré, le conseil syndical,

VALIDE à l'unanimité.....

Les montants de subventions suivants pour les associations considérées :

- Rodez Triathlon 12 : 3000 euros
- TEAM Lévézou : 500 euros
- Association des Parents d'Elèves de Saint Léons pour l'organisation d'une course pédestre : 400 euros
- Aveyronnaise Classic : 3000 euros
- Les Archers du Céor : 240 euros
- Comité Départemental du Festival du Rouergue : 2000 euros
- Les Randonniers de la Villa : 800 euros
- Association Info Tourisme Salmiech : 400 euros
- Courir en Lévézou : 1400 euros
- Association Sport Automobile Rouergue : 3000 euros

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire

Sylvain FAUCON

Le Président

Yves REGOURD



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

**Petr - Syndicat Mixte du
Lévézou**

Nombre de délégués

En exercice : 19 titulaires
10 suppléants
Présents : 14 titulaires
4 suppléants
Votants : 17

Date de convocation

6 avril 2023

Nature de l'acte :

**8. Domaines de
Compétences par thèmes**

8.9. Culture

Objet :

**SIGNATURE DE
CONVENTIONS
DISPOSTIF THEATRE DE
LA MAISON DU PEUPLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heure trente, le PETR-Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont-de-Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SALARS**

Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Yves REGOURD
Robert BOS
Michel GALIBERT
Hervé COSTES
Joel VIDAL
Daniel JULIEN
Membres titulaires

Régis NESPOULOUS
Isabelle SEZE
Membres suppléants

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEVEZOU-PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD
Thibault VIGUIER
Membres suppléants

Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER
Arnaud VIALA a donné pouvoir à Daniel JULIEN
Jean-Louis GRIMAL a donné pouvoir à Yves REGOURD

Etaient excusés : Alexis CANITROT ; Gilles PLET ; Michel VIMINI ;
Arnaud VIALA ; Jean-Louis GRIMAL

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante qu'un partenariat existe depuis 2015 entre le PETR Syndicat Mixte du Lévézou et la Mairie de Millau pour le Théâtre de la Maison du Peuple.

Le territoire du Lévézou accueille habituellement 3 ou 4 spectacles par an dans le cadre des « Escapades du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau », programmation qui répond à la mission de délocalisation de ce théâtre, et qui est accompagnée par la Direction Régionale

des Affaires Culturelles Occitanie, la région Occitanie, le Département de l'Aveyron et les collectivités partenaires de ce dispositif.

Le territoire bénéficie de l'expertise artistique du personnel du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau et de la mise à disposition de ses personnels techniques.

Ces soirées sont très appréciées du public et les mairies qui les accueillent. Ce dispositif s'inscrit dans le programme culturel porté par le PETR Syndicat Mixte du Lévézou qui s'intitule « Les Rendez-vous artistiques du Lévézou ».

Sur proposition de la commission culture, le Président propose dans ce cadre une reconduction du dispositif pour la saison 2023/2024 au travers des deux spectacles ci-après et propose que le Président signe les conventions afférentes avec la mairie de Millau et la commune qui accueillera le spectacle :

- « On ne parle pas avec des moufles » Causerie signée et dansée – Denis Plassard/Compagnie « A Propos » à Vezins de Lévézou, le vendredi 1er mars 2024.
- « Ablaye Cissoko et Cyrille Brotto » duo de Kora et accordéon à Saint Léons, le dimanche 17 mars 2024.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à signer les conventions afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Julien Fauve



Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

**Petr - Syndicat Mixte du
Lévézou**

Nombre de délégués

En exercice : 19 titulaires
10 suppléants
Présents : 14 titulaires
4 suppléants
Votants : 17

Date de convocation

6 avril 2023

Nature de l'acte :

**8. Domaines de
Compétences par thèmes**

8.9. Culture

Objet :

**LES RDV ARTISTIQUES
DU LEVEZOU :
SIGNATURE DE
CONVENTION AVEC LA
COMPAGNIE « LA
BREBIS EGAREE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heure trente, le PETR-Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont-de-Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SALARS**

Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Yves REGOURD
Robert BOS
Michel GALIBERT
Hervé COSTES
Joel VIDAL
Daniel JULIEN
Membres titulaires

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEVEZOU-PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD
Thibault VIGUIER
Membres suppléants

Régis NESPOULOUS
Isabelle SEZE
Membres suppléants

Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER
Arnaud VIALA a donné pouvoir à Daniel JULIEN
Jean-Louis GRIMAL a donné pouvoir à Yves REGOURD

Etaient excusés : Alexis CANITROT ; Gilles PLET ; Michel VIMINI ;
Arnaud VIALA ; Jean-Louis GRIMAL

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

La mission culturelle comporte une programmation culturelle et artistique intitulée « les rendez-vous artistiques du Lévézou » dont différents dispositifs sont récurrents.

Dans le cadre du programme de sensibilisation, d'action et d'accompagnement du dispositif « Biodiversité en Lévézou » piloté par le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de l'Aveyron, différentes actions destinées à promouvoir la biodiversité sont prévues sur le territoire par le CPIE

Pour l'année 2023 il est proposé de contribuer à cette programmation existante avec des actions complémentaires à celles qui vont être proposées.

Ainsi, il est proposé de conventionner avec la compagnie millavoise « La brebis égarée » pour le spectacle « Graine de Cabane » qui sensibilise avec humour et poésie aux problématiques environnementales et sociales.

Compte tenu de la technicité de la mise en scène, il est proposé que cette manifestation se déroule à la salle des Tilleuls à Arvieu.

Une subvention sera déposée auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Arts de la Scène – aide à la diffusion de proximité » afin de solliciter une aide de 40% sur le prix de cession.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical,

AUTORISE le Président à signer la convention précitée et tout autre document afférent à la mise en œuvre de cette représentation.

AUTORISE le Président déposer et à signer un dossier de subvention auprès de la région Occitanie.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Sylvia FAVIER



Le Président,

Yves REGOURD

